

DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS d'AIRVAULT
SÉANCE du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

ORDRE DU JOUR

N° délibération	Objet de la décision	Vote du Conseil d'administration
	Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2025	Approbation
	Institutions et vie politique	
DELCCAS.2026-01	Installation des membres du Conseil d'administration du CCAS	
DELCCAS.2026-02	Election d'un Vice-président du CCAS	Vote unanime
DELCCAS.2026-03	Election d'un Vice-Président délégué du CCAS	Vote unanime
	Finances	
DELCCAS.2026-04	Information de la décision prise par délégation du Conseil d'administration - secours d'urgence	Information du CA
DELCCAS.2026-05	Reprise anticipée des résultats 2025 pour le budget 2026	Vote unanime
DELCCAS.2026-06	Présentation et vote du budget du CCAS pour 2026	Vote unanime
DELCCAS.2026-07	Fongibilité des crédits budgétaires pour 2026	Vote unanime
DELCCAS.2026-08	Actualisation des tarifs de l'épicerie sociale au 1 ^{er} mars 2026	Vote unanime
	Fonction Publique	
DELCCAS.2026-09	Création d'un emploi d'assistant socio-éducatif pour le poste de coordinateur du CCAS/France-Services et travailleur social	Vote unanime
DELCCAS.2026-10	Création d'un emploi de rédacteur pour le poste de coordinateur du CCAS/France-Services	Vote unanime

À Airvault, le 23 février 2026

M Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

INSTALLATION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL EN QUALITE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AIRVAULT.

5.2 - DELCCAS.2026-001

Monsieur le Président expose :

Le Centre Communal d'action sociale est un établissement public administratif communal administré par un Conseil d'administration dont la composition est définie par les articles L.123-6 et R.123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé du Maire, Président de Droit et, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes proposées par les associations.

Le Conseil municipal d'Airvault a décidé par délibération n°2020-019 du 15 juin 2020 de fixer à huit le nombre de membres issus du Conseil municipal et à 8 le nombre de membres nommés par le Maire.

À la suite du décès de M. Jacques METREAU, Membre élu du Conseil d'administration, le Conseil municipal a été tenu de pourvoir à la vacance de son poste de membre du Conseil d'administration du CCAS.

- Considérant qu'il ne restait plus de candidat sur la liste présentée en 2020 pour les administrateurs du CCAS, Il a été nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres du Conseil d'administration selon les modalités d'un scrutin de liste, sans panachage, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
- Le Conseil municipal d'Airvault, a donc, lors de sa séance du 8 décembre 2025, procédé à une nouvelle élection des membres qui siègent au Conseil d'administration du CCAS.

A l'issue des opérations de vote, les membres suivants ont été élus :

- Mme Maryse CHARRIER
- Mme Viviane CHABAUTY
- Mme Frédérique DAMBRINE
- M. William DERBORD
- Mme Ludivine DURAND
- Mme Dominique GUILBOT
- M. Jacky JOZEAU
- M. Frédéric PARTHENAY

M. Olivier FOUILLET, Président du CCAS,
Déclare les personnes désignées ci-dessus, installées dans leur fonction de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Les administrateurs du CCAS, membres extérieurs du Conseil municipal qui représentent le milieu associatif, sont maintenus dans leur fonction.

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture

079-200085819-20260224-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.1 – ELECTION DE L'EXECUTIF

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

5.1 - DEL CCAS.2026-002

Monsieur le Président expose :

- Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale,
- Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Airvault n° Del 2020-019 en date du 15 juin 2020 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS et la délibération n° DEL 2025-070 portant élection des membres du CCAS,

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un vice-Président.

Il propose la candidature de Mme Maryse CHARRIER afin de la reconduire dans ses fonctions de Vice-Présidente du CCAS

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

Nombre d'administrateurs présents	15
Nombre de votants	16
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrages blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	09

Indiquer le noms et prénom du candidat	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHARRIER Maryse	16	SEIZE

✓ A la suite de ces opérations de vote, Mme Maryse CHARRIER a été proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée.

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture

079-200085819-20260224-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.1 – ELECTION DE L'EXECUTIF

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS.

5.1 - DELCCAS.2026-003

M. le Président expose :

L'élection d'un vice-président délégué constitue une obligation légale applicable à tous les CCAS et CIAS depuis l'entrée en vigueur de la loi 3DS, soit le 23 février 2022. L'exécutif d'un CCAS/CIAS doit donc désormais être constitué du président, d'un vice-président et d'un vice-président délégué afin de faciliter la gestion de ces établissements. En effet, le vice-président délégué peut intervenir comme suppléant, en cas d'empêchement ponctuel du président et du vice-président, pour présider des séances de l'organe délibérant et peut recevoir délégation de pouvoirs du conseil d'administration et délégation de signature du président (articles R. 123-21 et R. 123-23 du CASF récemment modifiés par le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023).

- Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R 123-20, R 123-18 ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (partie législative) ; modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Airvault n° Del 2020-019 en date du 15 juin 2020 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS et la délibération n° DEL 2025-070 portant election des membres du CCAS,
- Vu l'arrêté du Maire d'Airvault N° SEC 082 en date du 7 juillet 2020 portant composition du conseil d'administration du CCAS

Monsieur Le Président invite les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature. Il propose Mme Ludivine DURAND, afin de la reconduire dans ses fonctions de Vice-Présidente déléguée.

✓ **Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de procéder aux opérations de vote.**
Le résultat des opérations de vote est le suivant :

Nombre d'administrateurs présents	15
Nombre de votants	16
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrages blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	16
Majorité absolue	09

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenu en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
Ludivine DURAND	16	SEIZE

✓ **A la suite des opérations de vote, Mme Ludivine DURAND a été proclamée vice-présidente déléguée et immédiatement installée.**

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture

079-200085819-20260224-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludvine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.5 – DELEGATION DE SIGNATURE

RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION PAR LE PRESIDENT

5.5 - DELCCAS2026-04

Monsieur le Président informe le Conseil d'administration de la décision prise par délégation par le Président, et lui demande de prendre acte de cette information :

Date de signature	Type de délégation	Objet	Tiers
19-02-2026 DECCAS_2026_01	Subventions	Secours d'urgence	

✓ *Le Conseil d'administration prend acte de la présentation qui lui est faite, de la décision prise par le Président au titre des délégations qui lui ont été consenties.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Maire,



Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200085819-20260224-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

FINANCES – 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2025 DU CCAS

7.1 - DELCCAS2026-005

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L.2311-5 du Code Général des collectivités territoriales, l'organe délibérant (Conseil d'administration du CCAS) peut, au titre de l'exercice clos et avant le vote du compte administratif, reporter de manière anticipée, le résultat de fonctionnement et le besoin de financement de la section d'investissement au budget.

Aussi, il présente les résultats en vue d'une affectation anticipée :

La section de fonctionnement du **BUDGET DU CCAS 2025** fait ressortir un excédent de fonctionnement **de 34 287,27 €**. En application de l'instruction M 57. Monsieur Le Président rappelle les données comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025		
Résultat reporté de 2024		27 686.88 €
Exercice 2025		
Recettes de fonctionnement	207 585.56 €	
Dépenses de fonctionnement	200 985.17 €	
Résultat de l'exercice 2025		6 600.39 €
Résultat Cumulé au 31 décembre 2025 (excédent)		34 287.27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025		
Résultat reporté de 2024 (déficit)		0.00 €
Exercice 2025		
Recettes d'investissement	0.00 €	
Dépenses d'investissement	0.00 €	
Résultat de l'exercice 2025		0.00 €
Résultat Cumulé au 31 décembre 2025		0.00 €

- ✓ *M. le Président propose au Conseil d'administration, de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 en vue de leur inscription au titre du budget 2026 selon les modalités suivantes :*

Affectation anticipée des résultats 2025 au budget primitif 2026	
Affectation au 1068	0.00 €
Report au 002 – section de fonctionnement	34 287.27 €

- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, procède à la reprise anticipée et l'affectation des résultats de l'exercice 2025 sur le budget 2026, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260225-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-02-2026

Publication le : 25-02-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

FINANCES – 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2026 - CCAS

7.1 - DEL CCAS2026-006

Monsieur Le Président présente aux membres du Conseil d'administration, les chiffres qu'il propose pour le budget du CCAS pour l'exercice 2026 :

SECTION de FONCTIONNEMENT - DEPENSES – B.P 2026		
011	Charges à caractère général	57 100.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	173 400.00 €
014	Atténuation de produits	
65	Autres produits de gestion courante	2 500.00 €
67	Charges exceptionnelles	
23	Virement à la section d'investissement	2 500.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	235 500.00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026		235 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES – BP 2026		
013	Atténuation de charges	
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de service	2 552.73 €
731	Fiscalité locale	
74	Dotations et participations	190 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	8 660.00 €
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 212.73 €

002	RESULTAT REPORTE 2025	34 287.27 €
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2026	235 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - B.P 2026		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
20-23	Immobilisations corporelles	
1641	Emprunts et dettes assimilés	
165	Dépôts et cautionnement	
21	Immobilisations corporelles	2 500.00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 500.00 €
002	RESULTAT REPORTE 2025	0.00 €

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026	2 500.00 €
---	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES – BP. 2026		
	<i>Restes à réaliser + nouvelles inscriptions</i>	
10	Dotations, fonds divers (TA + FCTVA)	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	
13	Subventions d'équipement	
16	Emprunts / dépôts et cautionnement	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 500.00 €

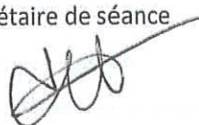
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026	2 500.00 €
---	-------------------

✓ *Monsieur le Président propose de procéder au vote du budget primitif 2026 tel qu'il est présenté ci-dessus*

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, approuve le Budget du CCAS pour 2026, tel qu'il est présenté ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,

Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260225-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 25-02-2026

Publication le : 25-02-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

FINANCES – 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

MISE EN ŒUVRE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS POUR L'EXERCICE 2026

7.1 - DELCCAS2026-007

Monsieur le Président expose :

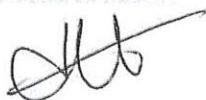
Le CCAS a mis en place la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023. Il indique que dans ce cadre, et afin de disposer de plus de souplesse budgétaire, le Conseil d'administration peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du Code des Collectivités territoriales. Il doit dans ce cas, informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

✓ *M le Président propose aux membres du Conseil d'administration de l'autoriser à mettre en œuvre la fongibilité des crédits budgétaires, sur le budget du CCAS au titre de l'exercice budgétaire 2026.*

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, approuve la mise en œuvre de la fongibilité des crédits budgétaires du CCAS pour l'exercice 2026, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Maire,

Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200085819-20260224-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludvine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

FINANCES – 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES AUX BENEFICIAIRES DE L'EPICERIE SOCIALE.

7.1 - DELCCAS2026-008

Monsieur le Président expose :

Par délibération en date du 8 novembre 2024, le Conseil d'administration a procédé à l'actualisation des participations demandées aux bénéficiaires de l'épicerie sociale.

Il demande au Conseil d'administration d'actualiser les tarifs pour prendre en compte, les événements exceptionnels qui pourraient occasionnellement, compromettre la livraison ou le stockage des denrées alimentaires, et impacter la distribution aux bénéficiaires.

✓ **Monsieur le Président propose :**

- De maintenir à compter du **1^{er} mars 2026**, le montant de la participation demandée aux bénéficiaires de l'épicerie sociale :

Composition de la famille	Tarif
1 adulte (seul)	2.80 €
1 adulte (avec famille)	2.20 €
Enfant de plus de 15 ans	2.20 €
Enfant de moins de 15 ans	2 €
Enfant accueilli (garde alternée)	1.20 €

- De fixer une participation exceptionnelle de **1 €** par colis, lorsque la distribution de denrées n'a pas pu être réalisées dans des conditions normales :
 - Livraisons perturbées par des intempéries climatiques, mécaniques ...
 - Panne du matériel permettant le stockage des denrées
 - Evènement exceptionnel.

Les recettes seront encaissées via la régie de recettes instituée à cet effet.

- D'autoriser Le Président à mettre en œuvre la présente décision.
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, adopte les tarifs applicables aux bénéficiaires de l'épicerie sociale, à compter du 1^{er} mars 2026, tels qu'ils sont présentés ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture

079-200085819-20260224-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

**FONCTION PUBLIQUE – 4.1 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

CREATION D'UN POSTE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

COORDINATEUR ET TRAVAILLEUR(SE) SOCIALE DU CCAS /FRANCE-SERVICES

4.1 - DELCCAS2026-009

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. C'est ainsi le cas, pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Il informe le Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour l'emploi d'assistant socio-éducatif en raison du départ de l'agent en fonction.

L'agent recruté aura la mission relative à la coordination de l'équipe du CCAS/France-Services et assurera les fonctions de travailleur social.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de créer :

- À compter du 1^{er} avril 2026, un emploi permanent de **Coordinateur du Centre Communal d'Action Sociale / Travailleur social**.

- Relevant de la catégorie hiérarchique A

- Grade d'ASSISTANT SOCIO EDUCATIF TERRITORIAL

- À temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur Le Président demande que le Conseil d'Administration l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2° du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- Les niveaux de recrutement (*diplôme de niveau I, II, III, ou expérience professionnelle souhaitée*),
- Durée du contrat : 12 mois
- Les niveaux de rémunération : *le traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 3^{ème} échelon du grade d'assistant socio-éducatif auquel s'ajoutera le régime indemnitaire du CCAS et les participations à la prévoyance-santé prévues pour les agents.*

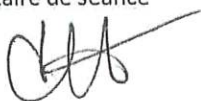
✓ **Monsieur le Président demande au Conseil d'administration :**

- **De créer un emploi permanent sur le grade d'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF** relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de Coordinateur du CCAS et travailleur social à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026
- **D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel**, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 12 mois au titre de l'article L. 332-8 – 1° ou 2° alinéa du code général de la fonction publique, conformément aux modalités présentées ci-dessus.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif du CCAS 2026

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration valide la création du poste présenté ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture

079-200085819-20260224-5-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Réunion ordinaire du 23 FEVRIER 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 16

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-TROIS DU MOIS DE FEVRIER, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

15 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, PARTHENAY Frédéric, AYRAULT Marylène, BERNIER Annick, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, LEVEQUE Chantal, MARLY Brigitte, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

01 Votant par procuration :

Mme DURAND Ludivine ayant donné procuration à CHARRIER Maryse

01 Excusé :

M DERBORD William

Monsieur Jacky JOZEAU a été élu secrétaire de séance

Date de la convocation et de l'envoi des documents budgétaires : le 10 février 2026

Date de publication : le 24 février 2026

**FONCTION PUBLIQUE – 4.1 – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR

COORDINATEUR DU CCAS /FRANCE-SERVICES

4.1 - DELCCAS2026-010

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. C'est ainsi le cas, pour le Centre Communal d'Action Sociale.

Il informe le Conseil d'Administration qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent pour l'emploi de rédacteur en raison du départ d'un agent.

L'agent recruté aura la mission relative à la coordination de l'équipe du CCAS/France-Services

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de créer :

- À compter du 1^{er} avril 2026, un emploi permanent de **Coordinateur du Centre Communal d'Action Sociale**.
- Relevant de la catégorie hiérarchique B
- Grade de REDACTEUR
- À temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35 heures.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Monsieur Le Président demande que le Conseil d'Administration l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1^o, 2^o du code général de la fonction publique.

Dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, il est précisé :

- Les niveaux de recrutement (*diplôme de niveau I, II, III, ou expérience professionnelle souhaitée*),
- Durée du contrat : 12 mois
- Les niveaux de rémunération : *le traitement sera calculé par référence à l'indice brut du 5^{ème} échelon du grade de REDACTEUR auquel s'ajoutera le régime indemnitaire du CCAS et les participations à la prévoyance-santé prévues pour les agents.*

✓ **Monsieur le Président demande au Conseil d'administration :**

- **De créer un emploi permanent sur le grade de REDACTEUR** relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de Coordinateur du CCAS, à compter du 1^{er} avril 2026

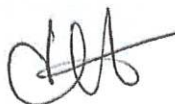
- **D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel**, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 12 mois au titre de l'article L. 332-8 – 1° ou 2° alinéa du code général de la fonction publique, conformément aux modalités présentées ci-dessus.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif du CCAS 2026

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration valide la création du poste présenté ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 24 février 2026

M. Jacky JOZEAU
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture

079-200085819-20260224-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 24-02-2026

Publication le : 24-02-2026

~ 2 ~



Le Maire,

Olivier FOUILLET